

Têtes de réseau : quelles fonctions ? Quelles évolutions ?

Une étude publiée fin juin par le Mouvement associatif, fait le point sur la place et le rôle des têtes de réseau associatives. Une occasion de prendre la mesure de toute leur utilité et de comprendre les défis de demain...

A quoi servent les têtes de réseau associatives ? La question est régulièrement posée, sans vraiment que l'on puisse apporter de réponses convaincantes. Une étude commanditée par le Mouvement associatif et réalisée par l'Association pour le développement de l'accompagnement à la stratégie et à l'innovation de l'intérêt général (Adasi), en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Rameau, fait pour la première fois le point sur le sujet. Publié fin juin et intitulé « *Etude sur la fonction d'accompagnement des têtes de réseau associatives* », le document propose tout d'abord une définition de celles-ci. Il distingue les têtes de réseau de premier niveau (têtes de réseau d'associations) qui opèrent généralement dans une logique sectorielle, accompagnent les structures locales, coordonnent leurs actions et leur donnent une visibilité à l'échelle nationale, des têtes de réseau de second niveau. Ces dernières interviennent dans une logique intersectorielle et leurs membres sont des têtes de réseau de niveau 1. Elles coordonnent plusieurs secteurs associatifs pour développer une vision globale et politique sur des sujets communs,

tout en cherchant à susciter des partenariats entre tête de réseau. 7 têtes de réseau de second niveau, dont l'Uniopss, et 21 têtes de réseau de 1^{er} niveau ont été rencontrées durant cette étude. Selon les entretiens menés, six fonctions principales ont été identifiées.

Légitimité

Tout d'abord, le plaidoyer. Celui-ci consiste en une fonction de représentation des membres, de porte-parole et d'influence auprès des pouvoirs publics et du grand public. Deuxième fonction : la mise en réseau et l'animation, qui positionne la tête de réseau comme une plateforme d'acteurs. Cette fonction réclame une vraie légitimité de la tête de réseau, notamment dans sa gouvernance et sa représentativité. Troisième fonction : l'ingénierie. Ici, il s'agit de proposer une activité d'appui opérationnel par la mise à disposition collective de programmes de formation, de documentation, de supports techniques. Une quatrième fonction de la tête de réseau est sa capacité à piloter des projets en développant des plateformes d'actions. Celle-ci peut apparaître comme une fonction d'incubateur ou d'accélérateur de projets. La

tête de réseau a aussi pour objectif de fournir un accompagnement personnalisé à ses membres, en les aidant ou en supplémentant des acteurs de terrain qui font face à des problématiques fortes ou des besoins ponctuels. La dernière fonction décrite dans cette étude, est celle d'opérateur, qui consiste à gérer ou exploiter en nom propre des structures de nature très diverses. Les têtes de réseau de 2^e niveau se concentrent avant tout sur 4 types de valeurs ajoutées : plaidoyer, mise en réseau, pilotage de projets et ingénierie.

Une stratégie à questionner

Selon l'étude du Mouvement associatif, les têtes de réseau sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses transformations : raréfaction et modification des règles de financement, remise en cause de leur rôle et de leur fonctionnement, transformation digitale et renforcement de la professionnalisation qui fait craindre la perte du militantisme. Pour pouvoir s'adapter, plusieurs axes de développement sont évoqués dans le cadre de cette étude, notamment le renforcement des coopérations territoriales, l'évolution des modèles économiques, l'accompagnement à la transformation digitale et l'évolution de l'offre vis-à-vis de ses adhérents. Des évolutions qui impliquent des changements tant sur le plan stratégique que sur celui des pratiques. ●

> Pour plus d'informations :
<http://lemouvementassociatif.org>